



Paris, le 9 Janvier 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mortalité d'abeilles : pour l'UNAF, 30 ans de surveillance officielle sont totalement remis en question par l'Anses. Et après ?

Dans une récente évaluationⁱ, l'Anses met en évidence les multiples faiblesses de la surveillance française des mortalités d'abeilles telle qu'effectuée actuellement par le Ministère de l'Agriculture, comme l'avait déjà dénoncé l'Union Nationale de l'Apiculture Française, en mars 2017. Ce rapport est pour l'UNAF la confirmation officielle que cette surveillance menée depuis une trentaine d'années n'a jamais pu conduire à aucune conclusion sur l'état de santé des colonies, et que le nombre des intoxications éventuelles a toujours été sous-estimé. Le ministère de l'Agriculture annonce vouloir revoir cette surveillance, mais sans les analyses systématiques de la présence de résidus de pesticides recommandées par l'Anses. Or, ces dernières sont indispensables ! L'UNAF demande que l'Etat mette sur la table les moyens nécessaires à ces analyses systématiques, sans quoi, cette surveillance demeurera une tromperie généralisée.

Les faits :

- Novembre 2016 : le ministère de l'Agriculture publie un bilan national selon lequel la première cause des mortalités déclarées serait d'origine pathologique, la deuxième étant les mauvaises pratiques apicoles. Ce bilan a été largement utilisé par les promoteurs des pesticides pour défendre la thèse selon laquelle les abeilles françaises ne périssent pas à cause des pesticides, mais à cause des maladies et des pratiques des apiculteurs.
- Mars 2017 : à la suite de l'obtention des documents ayant servi de base à ce bilan, l'UNAF publie une analyse critiqueⁱⁱ de la synthèse, mettant en lumière les graves dysfonctionnements de cette surveillance, notamment la sous-évaluation du rôle des pesticides dans ces mortalités.
- Avril 2017 : suite au travail de l'UNAF, le ministère de l'Agriculture saisit l'Anses d'une mission d'évaluation de ce dispositif de surveillance nationale.
- Automne 2017 : l'Anses présente son rapport d'évaluation montrant « *une faiblesse globale du dispositif* » avec pratiquement un niveau inférieur à 50% pour 9 paramètres sur 10. Elle émet des recommandations de refonte du système, que l'UNAF juge dans l'ensemble positives.

.../...

CONTACT PRESSE - Anne Henriot
06 07 03 17 56 - 04 99 61 29 90
anne.henriot@unaf-apiculture.info

UNAF - 26, rue des Tournelles 75004 Paris - Tel. 01 48 87 47 15 - Fax 01 48 87 76 44 - www.unaf-apiculture.info



Paris, le 9 Janvier 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Au nombre de ces recommandations, figure la révision des modalités d'investigation avec recherche systématique des résidus de pesticides éventuellement présents dans le miel et les pollens.

- Dans la foulée de cette présentation, le ministère a fait connaître à la filière les orientations qu'il retenait pour cette surveillance. La recherche systématique des résidus de pesticides n'est pas envisagée. Elle est cantonnée aux cas où « *l'intoxication ne peut être exclue* ».

Pour Gilles Lanio, Président de l'UNAF, « *Les indicateurs sont au rouge : 30% de mortalités annuelles des ruches, disparition de 80% de la biomasse volante en 25ans... Et malgré cela, le Ministère persiste dans son refus de regarder l'impact des pesticides sur les ruches. Ces analyses sont indispensables.* ».

ⁱ Anses, Rapport d'évaluation du dispositif de surveillance des mortalités massives aiguës des abeilles en France métropolitaine, septembre 2017 :

https://www.platorme-esa.fr/sites/default/files/Rapport%20Oasis%20MMAA_vf.pdf

ⁱⁱ Voir Communiqué de l'UNAF du 24/03/2017 :

https://www.unaf-apiculture.info/IMG/pdf/cp_2017-03-23_unaf_etude_bilan_national_mortalite.pdf et la Note d'analyse :

https://www.unaf-apiculture.info/IMG/pdf/unaf_notereponse_articlemeziani_23.03.2017.pdf